



DON D'OVOCYTES ET DON DE SPERMATOZOÏDES : BESOIN DE NOUVEAUX DONNEURS POUR PLUS DE 3 000 NOUVEAUX COUPLES EN ATTENTE EN FRANCE

Plus de 3 000 nouveaux couples concernés par une infertilité médicale se sont inscrits pour bénéficier d'un don et connaître le bonheur d'être parents. C'est pourquoi, du 19 mai au 5 juin, l'Agence de la biomédecine lance une nouvelle campagne nationale sur le don d'ovocytes et le don de spermatozoïdes, avec les centres d'assistance médicale à la procréation.

La générosité des personnes qui ont donné a déjà permis la naissance de plus de 5 000 enfants ces 5 dernières années¹. Les mesures prises depuis 5 ans portent leurs fruits : +40 % de donneuses d'ovocytes et un nombre stable de donneurs de spermatozoïdes en situation d'équilibre¹. Mais les efforts doivent se poursuivre.

Objectif 2016 : recruter de nouveaux donneurs et donneuses pour répondre aux besoins des nombreux couples en attente.

En 2016, 900 donneuses et 300 donneurs à recruter

Depuis 5 ans, le don d'ovocytes a significativement augmenté : +40 % entre 2010 et 2014. Sur la même période, le don de spermatozoïdes parvient globalement à répondre chaque année aux besoins des couples. En 2014, 238 donneurs et 501 donneuses ont permis la naissance de 1 326 enfants.

Cette dynamique doit se renforcer car les professionnels des centres d'AMP prennent en charge cette année plus de 3 000 nouveaux couples touchés par une infertilité médicale qui nécessite le recours à un don. Concrètement, il faudrait que 300 nouveaux donneurs et 900 donneuses supplémentaires s'adressent à l'un des 32 centres de dons en France.

5 années de mesures de soutien pour favoriser le don

La mobilisation de l'Agence de la biomédecine aux côtés des professionnels de l'AMP et les mesures prises et soutenues par les pouvoirs publics, dans la lignée de la publication d'un rapport de l'Igas de 2011, ont conduit à améliorer la prise en charge des couples, ainsi que des donneuses et des donneurs. Parmi l'ensemble de ces mesures, on peut retenir :

- **Pour élargir la possibilité de donner**, depuis fin 2015, les personnes n'ayant pas procréé peuvent devenir donneur. Un double effet : élargir la population des donneurs potentiels et abaisser l'âge moyen des donneurs. La possibilité de conserver une partie des ovocytes ou des spermatozoïdes est proposée aux donneurs, sous réserve, dans le cas des ovocytes, que la quantité prélevée soit suffisante. Ceci pour le cas où les donneurs seraient éventuellement confrontés à leur tour à une infertilité médicale.
- **Pour sensibiliser le grand public**, l'Agence de la biomédecine, en collaboration avec les professionnels de santé, déploie depuis 2008 des campagnes de communication nationale et soutient des actions en région.
- **Pour assurer le relai des campagnes de communication sur ces deux dons**, les professionnels de santé concernés sont régulièrement associés : 22 000 gynécologues, sages-femmes, maternités, centres d'AMP, reçoivent des outils d'information conçus en partenariat avec leurs sociétés savantes et destinés à faciliter le dialogue sur le don avec leurs patients.
- **Pour améliorer l'accès à une AMP à tous les patients**, le don est désormais possible sur tout le territoire avec 27 centres de don de spermatozoïdes et 28 centres de don d'ovocytes en France.
- **Pour encourager l'activité de don d'ovocytes**, les donneuses bénéficient d'une prise en charge effective à 100 % des actes médicaux (échographie, dosages hormonaux,...) liés au don, pour 6 mois ainsi que les frais non médicaux engagés à l'occasion du don².

Parallèlement, le financement de l'activité des centres est renforcé avec un forfait « T2A » (tarification à l'activité) spécifique pour la ponction d'ovocytes et avec une dotation « MIG » (Mission d'Intérêt Général) couvrant les charges de structure.



La campagne 2016 : pédagogie et recrutement pour un sujet intime et complexe

Donner des ovocytes ou des spermatozoïdes est le fruit d'une décision personnelle, mûrement réfléchie. Depuis 8 ans, la communication de l'Agence de la biomédecine a pour objectif de favoriser l'information et la réflexion, et d'accompagner les donneurs potentiels jusqu'au don.

Alors que ce sujet était méconnu en 2008 lors des premières campagnes de communication de l'Agence, sa connaissance a progressé : 33 % des Français se « déclarent prêts à faire un don d'ovocytes ou de spermatozoïdes »³.

La nouvelle campagne 2016 poursuit ces objectifs d'information et de recrutement, à travers 3 axes :

- **Mobiliser le premier jour de la campagne les 6 000 personnes** qui ont manifesté leur intérêt pour ces dons lors des précédentes campagnes de communication. Elles recevront un e-mail d'informations personnalisées pour les inciter à réfléchir à nouveau et à concrétiser leur démarche.
- **Informier largement par la radio**, média de proximité, pour familiariser les donneurs potentiels avec ces dons en améliorant leurs connaissances.
- **Inciter les donneurs potentiels à envisager le don d'ovocytes ou de spermatozoïdes**, avec deux films d'animation, sur internet, montrant des situations de complicité propices aux discussions personnelles.

Ce dispositif fait converger les donneurs potentiels vers les deux sites d'information **dondovocytes.fr** et **dondespermatozoïdes.fr**, qui indiquent les coordonnées du centre de don le plus proche, répondent aux principales questions qu'un futur donneur peut se poser, et proposent de s'inscrire à un programme d'informations.

Donner et recevoir, un bonheur partagé

Le don d'ovocytes et le don de spermatozoïdes sont des actes de générosité qui permettent à de nombreux couples de réaliser leur désir de vivre une grossesse et de donner naissance à un enfant.

« J'ai eu deux magnifiques garçons sans difficulté, ce qui n'a pas forcément été le cas dans mon entourage. L'idée de pouvoir aider des couples qui n'ont pas eu cette chance a donc mûri progressivement et j'ai finalement pris la décision de donner mes ovocytes. L'équipe du centre d'Aide Médicale à la Procréation le plus près de chez moi m'a tout expliqué en détail, puis accompagnée dans les démarches à effectuer et aidée dans l'organisation du prélèvement. Aujourd'hui, penser à ces couples qui, peut-être grâce à ce don, connaissent actuellement la joie d'avoir un enfant me rend heureuse. »

Sophie, donneuse d'ovocytes

« Lorsque j'ai découvert mon infertilité, j'ai dû faire le deuil de la paternité biologique. Ça a été comme un coup de massue. Mais très vite, on nous a parlé du don de gamètes. J'y ai vu un espoir. Grâce au don, j'ai pu vivre et partager la grossesse de ma femme. Nous avons pu vivre le bonheur de la naissance de notre fille et avons eu la fierté de la présenter à nos parents, frères et sœurs, familles et amis. Depuis nous la voyons grandir, apprendre, évoluer de jour en jour. La naissance de ma fille a été une renaissance pour moi et je savoure tous les jours que je passe avec elle. Construire une famille grâce la générosité humaine, c'est une belle valeur à enseigner à notre fille. »

Guillaume, papa grâce à un don de spermatozoïdes



Les conditions pour donner...

- Être en bonne santé.
- Avoir entre 18 et 37 ans pour les femmes et entre 18 et 45 ans pour les hommes.

À noter : plus besoin d'être parent désormais.

Trois grands principes éthiques qui régissent le don de gamètes : anonymat, gratuité, libre consentement.

...Et pour pour recevoir

Les couples composés d'un homme et d'une femme en âge de procréer, mais qui ne peuvent pas réaliser leur désir d'enfants pour des raisons médicales :

- En cas d'absence ou de défaillance des gamètes chez l'homme ou la femme.
- Pour éviter la transmission d'une maladie grave à l'enfant ou à l'autre membre du couple.

À propos de l'Agence de la biomédecine

L'Agence de la biomédecine est une agence nationale d'Etat placée sous la tutelle du ministère chargé de la santé. Elle a été créée par la loi de bioéthique de 2004. Elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Par son expertise, elle est l'autorité de référence sur les aspects médicaux, scientifiques et éthiques relatifs à ces questions. L'Agence de la biomédecine est notamment chargée de promouvoir les dons d'ovocytes et de spermatozoïdes.

Contacts presse

pressedondegametes@bm.com

Véronique Machuette - 01 56 03 12 38

Angélique Jarnoux - 01 56 03 13 74

Dominique Kerforn - 01 56 03 12 75

¹ Période de référence : 2010 > 2014. Pourquoi les dernières statistiques d'activité de l'Agence de la biomédecine datent-elles de 2014 ? Les résultats annuels d'activité d'AMP avec donneur doivent prendre en compte le délai de grossesse afin de pouvoir évaluer le nombre de grossesses et le nombre d'enfants nés grâce à cette technique, ainsi que le temps nécessaire pour chaque centre de don de rassembler et transmettre ces données à l'Agence de la biomédecine qui les consolide, soit un décalage de 2 ans.

² Ces derniers s'intègrent dans une dotation « MIG » (Mission d'Intérêt Général) destinée à couvrir les surcoûts non tarifés complétant ainsi le forfait spécifique.

³ Enquête en ligne réalisée en décembre 2014 auprès d'un échantillon de 1 017 personnes âgées de 18 ans et plus, représentatif de la population française.